



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 6 JUIN 2022, À 17 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère

EST ABSENT :

M.	Marc Rainville	Conseiller
----	----------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h 02.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 MAI 2022**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-212

Rés. 2022-213



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE 3 TERRAINS DE PICKLEBALL - FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Rés. 2022-214

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-27 et d'autoriser l'aménagement de 3 terrains de pickleball à l'intérieur de l'aire de stationnement du Centre des arts de Baie-Comeau, à proximité de l'entrée principale du Club de golf de Baie-Comeau, et ainsi de permettre le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la Ville de Baie-Comeau pour une somme de 68 300 \$ avec une période de remboursement de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. APPEL D'OFFRES 2022-16 - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX CHAUDS

Rés. 2022-215

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-14 et de retenir les services de l'entreprise *Michel Miller inc.* pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour la somme de 407 350 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DÉROGATION MINEURE - 1650 À 1660, RUE DE BRETAGNE

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise une installation ayant fait l'objet d'une demande d'information;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2022-216

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'une clôture en cour avant ne donnant pas sur la façade principale du bâtiment du 1650 à 1660, rue de Bretagne. La clôture aurait une hauteur de 2,44 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 2 m pour les clôtures dans cette cour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-217